

Communications du Conseil administratif Séance du Conseil municipal du 12 mars 2024

Référendum relatif au PLQ Vailly

L'arrêté du Conseil d'Etat a confirmé l'aboutissement du référendum, le nombre de signatures collectées ayant été atteint. La date de la votation est arrêtée au 9 juin 2024. Un débat contradictoire public sera organisé le 17 avril à la salle communale de Luchepelet.

Budget 2024 de la commune de Bernex

La délibération prise par le Conseil municipal le 21 novembre 2023 pour approuver le budget 2024 a été validée par le Département des Institutions et du Numérique le 15 février dernier, statuant ainsi positivement sur la légalité de la décision du délibératif.

Questions posées lors du Conseil municipal du 6 février 2024

Mme Jacquemoud demande si des réponses ont bien été adressées à M. Bisol, en réponse à ses courriers des 9 et 28 décembre derniers et sollicite une copie de ces réponses.

Le Conseil administratif a répondu le 7 février 2024 au courrier daté du 28 décembre 2023. Il a également répondu le 9 février 2024 au courrier adressé le 9 décembre 2023. Par ailleurs, le Conseil administratif n'a pas pour habitude de diffuser ses correspondances, et ne transmettra donc pas de copies de ces courriers. Mme Jacquemoud peut de son côté s'adresser directement à M. Bisol afin de les obtenir.

Pour information, M. Water Bisol a écrit pas moins de 12 courriers ou mails au Conseil administratif sur les 12 derniers mois. Ses demandes ont nécessité un nombre conséquent d'heures de travail de recherches et de compilations d'informations.

Mme Jacquemoud demande pourquoi le règlement de construction du village de Bernex est encore sur CMnet.

Le Conseil administratif confirme que ce document n'est plus sur CMnet. Il subsiste toutefois sur le site silgeneve.ch - banque de données électroniques législatives et juridiques du canton de Genève -, mais son retrait n'est pas de la compétence de la commune.

M. Jordi s'interroge sur les mesures prises en matière de sécurité depuis le terminus du tram et jusqu'au chemin de Bonne.

Comme l'a déjà évoqué M. Huguenin lors de la séance du Conseil municipal du 6 février, aucune mesure n'est prévue sur ce tronçon à court terme, principalement pour des questions de coûts et du fait que des réaménagements sur le périmètre sur lequel il se situe auront lieu dans un délai de 3 ans dans le cadre des travaux du futur quartier de Vailly. Il faut donc attendre encore un peu ce nouveau quartier qui permettra d'avoir un accès sécurisé et lumineux sur ce chemin.

Question écrite posée lors du Conseil municipal du 6 février 2024

Question de Mme Natacha Jacquemoud

Depuis le début de la législature et jusqu'à fin 2023, CHF 59'231'375.- de crédits ont été votés. Le Conseil municipal n'a aucun suivi de ces demandes de crédits.

Le Conseil administratif peut-il fournir un suivi des demandes de crédits votées en précisant

- *Le montant utilisé pour chaque demande de crédit, la date de l'utilisation des fonds*
- *Si les fonds n'ont pas été utilisés, la date à laquelle ils le seront*

Le Conseil administratif compte-t-il mettre en place un instrument de suivi des demandes de crédit pour le Conseil municipal ?

Le montant total des crédits votés par le Conseil municipal depuis le début de la législature s'élève à CHF 45'394'067 et non CHF 59'231'375.- comme affirmé par la Conseillère municipale.

Le sujet des investissements est traité deux fois par année dans la commission Finances et Administration :

- lors de la clôture des comptes, au printemps : l'état des investissements votés et réalisés l'année précédente est présenté et discuté, un document est mis à disposition des Conseillères et Conseillers municipaux sur la plateforme CMNet ;
- lors de la préparation du vote du budget, en novembre : le plan des investissements, indiquant tous les crédits ouverts qu'ils soient votés ou au stade des intentions, fait l'objet d'un examen par les commissaires. Ce document est aussi à disposition via CMNet. Mis à jour chaque trimestre par l'administration, il permet de suivre l'état des dépenses et surtout la projection de celles-ci.

Toutes les Conseillères et Conseillers municipaux ont accès à ces informations. Les séances du Conseil municipal relatives à la clôture des comptes et au vote du budget permettent d'évoquer publiquement tous les aspects financiers qui sont en jeu.

Il faut relever encore que, lors de l'audit des comptes annuels par la fiduciaire, le rapport établi comporte une annexe 13, qui dresse un état des lieux de tous les crédits votés et acceptés. Les Conseillères et Conseillers municipaux reçoivent un exemplaire de ce rapport, qui rassemble 17 annexes détaillant tous les éléments utiles à la bonne compréhension des finances communales.

Dans ce contexte, le Conseil administratif met déjà à disposition les éléments d'information dont il dispose et le délibératif en a connaissance. Il est erroné d'affirmer que le Conseil municipal n'a aucun suivi des demandes de crédits. Un nouvel instrument n'est pas nécessaire, la question posée par Mme Jacquemoud relève d'une mauvaise connaissance des informations à disposition.